



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 41

N° CC2024-07-07

**OBJET :**

**ORGANISATION DU  
CONCOURS PHOTOS  
« PAYS DE SAINT-ELOY  
EN IMAGES » 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 septembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**Présents :** Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ;  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Catherine SIMONET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Bernard FAVIER ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ;

**Excusés :** Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Guy CHARTOIRE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Bernadette GOURSON ; Michèle MEUNIER ; Christiane MOUGEL ; Valérie ROCHE ; David SABY ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

**AR Prefecture**

063-200072080-20240924-CC20240707-DE  
Reçu le 08/10/2024

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le besoin d'alimenter une banque d'images de qualité pour habiller les différents supports de communication de la collectivité.

**Considérant** le besoin de la collectivité de valoriser le territoire, ses paysages et de créer du lien entre les habitants et celui-ci.

**Considérant** le besoin de la collectivité d'acquérir de la notoriété au sein de la population.

**Propose au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'organisation d'un concours photos ouvert à tous au mois d'octobre 2024 : « **Pays de Saint-Eloy en images** ».
- d'approuver le thème de ce concours : **l'automne**
- d'approuver le règlement annexé cadrant ledit concours, et notamment :
  - Le don de 100 € de chèques locaux répartis entre 3 vainqueurs
  - Le vote en ligne ouvert à tous
  - Le cadrage géographique et temporel du concours

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

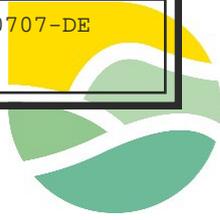
- accepte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de cette décision.

.....  
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 24 septembre 2023.

Le Président,

  
Laurent DUMAS

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes



## CONCOURS PHOTO – PAYS DE SAINT-ELOY EN IMAGES

### REGLEMENT – EDITION 2024

#### Article 1 - Thème

La Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy organise en octobre 2024 la deuxième édition du concours photo « Pays de Saint-Eloy en images ».

Son thème sera « **automne** ».

#### Article 2 - Public

L'accès à ce concours est gratuit, **destiné exclusivement aux photographes amateurs** et ouvert à tous les habitants du territoire et hors territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

#### Article 3 – Critères photographiques

Chaque participant pourra faire parvenir **1 photographie** sur le thème de l'automne prise **entre le 1er octobre et le 15 novembre 2024**.

Cette photo devra impérativement avoir été prise à partir d'une commune du Pays de Saint-Eloy (voir carte en fin de règlement) mais pourra représenter un paysage extérieur au territoire intercommunal (ex : Chaîne des Puys).

La photo sera **au format numérique** et de qualité suffisante pour supporter une impression grand format.

Seront acceptées les photos :

- de paysage
- de village
- de bâti isolé
- de patrimoine
- de personne non reconnaissable

**Toute photo représentant une personne reconnaissable sera automatiquement écartée.**

Les photos ne respectant pas le thème (l'automne) ne seront en outre pas retenues pour le vote.

#### Article 4 - Participation

La photo sera transmise **par mail**, en pièce jointe ou via [wetransfer](https://www.wetransfer.com), à [communication@paysdesainteloy.fr](mailto:communication@paysdesainteloy.fr)

Dans ce mail, en plus de la photo, le participant devra renseigner ce formulaire :

- *Nom et prénom*
- *Adresse*
- *Téléphone*
- *Email*
- *Date et lieu de la prise de vue*

## AR Prefecture

063-200072080-20240924-CC20240707-DE  
Reçu le 08/10/2024

Les participants acceptent que leurs données soient traitées et conservées uniquement pour le concours photo, notamment pour l'envoi des prix. Ces données seront supprimées dès la fin du concours.

### Article 5 - Election

L'élection des meilleures photos se fera en ligne au mois de **novembre**. Le suffrage sera accessible à tous. Les photos seront numérotées et anonymisées afin de garantir la partialité des votants.

### Article 6 - Prix

Les auteurs des trois photos ayant recueilli le plus de voix lors du vote se verront attribuer les prix suivants :

**Première place** : 10 chèques locaux (valeur totale : 50€)

**Deuxième et troisième place** : 5 chèques locaux (valeur totale : 25 €)

Les lauréats seront en outre invités à la cérémonie des vœux de la communauté de communes qui aura lieu en janvier 2025.

### Article 7 - Exposition

Une partie des photos fera l'objet d'une **exposition** à la Lanterne à Saint-Eloy-les-Mines.

La Communauté de communes s'engage, si elle souhaite les utiliser, sans aucun but lucratif, à préciser l'auteur des photos. Chaque candidat accepte ainsi par avance la divulgation de son nom, son prénom et sa commune de résidence.

### Article 8 - Règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat. Le règlement est disponible sur le site de la communauté de communes : <https://www.paysdesainteloy.fr/>

### Article 9 - Renseignements

#### Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy

La Lanterne

Rue du Puits Saint-Joseph

63700 Saint-Eloy-les-Mines

04 73 52 72 73

communication@paysdesainteloy.fr

Liste des 34 communes membres de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy :



**AR Prefecture**

063-200072080-20240924-CC20240707-DE  
Reçu le 08/10/2024